

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Kenzan International S.A., SPF166854



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — **N**° 3477

20 novembre 2014

SOMMAIRE

Apolux S.A	Ketten S.à r.l
Aximo VI S.A166878	Ketten S.à r.l
Espace et Communication S.A 166896	Kingdom Holding 1 S.à r.l
Falstaff Holding S.à r.l166883	Kit S.A
FR Horizon Topco Sàrl166850	KLC Holdings III A S.A166856
Gemma Europe S.à r.l166851	Kookai Luxembourg S.A166857
GoldenTree Vivarte Governance GP 166859	Ktisar Holding S.A
IFC S.A166852	Ktisar Holding S.A
Ingersoll-Rand Luxembourg United, Sàrl	Ktisar Holding S.A166857
166854	Lamandier Investments S.A166853
Ingersoll-Rand Lux Roza166859	Landewyck Holding S.à r.l166858
Ingersoll-Rand Roza II S.àr.l166850	La-Velvet Moon Lux S.à r.l166858
Ingersoll-Rand Worldwide Capital166851	Leggett & Platt Europe Finance SCS 166850
Innovative Business Development S.A 166852	Le Varesine S.à r.l
IPL Luxembourg Sàrl166852	Lionfish Luxembourg S.à r.l166857
Jemco S.A	L-Travaux Sàrl166858
J.M.C.C. (Jerome-Michel-Catherine-Cle-	MML Capital Europe V S.A166854
ment) s.à.r.l	N.01 «Alfa-Invest» S.A
JPMorgan European Property Holding Lu-	NG Luxembourg 4 S.à r.l
xembourg 2 S. à r.l166852	Sharehood S.A
Kaltchuga Opportunities SICAV-FIS 166854	Sun Reflex 1
Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A 166855	Tele Columbus Holdings S.A166870
Kenzan International S.A., SPF166855	J



FR Horizon Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.249.141.626,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 138.941.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue en date du 20 octobre 2014 que:

- L'assemblée générale de l'associé unique a pris connaissance de ce que toutes les dettes de la Société ont été payées et qu'il n'y a pas de boni de liquidation dû et payable aux associés de la Société et décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.
- l'assemblée générale de l'associé unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014165519/21.

(140188632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Ingersoll-Rand Roza II S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 116.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.949.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2014 que:

- 1. La démission de Madame Evmorfia Klitsaki, gérant de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 14 octobre 2014;
- 2. Monsieur David Butow, né le 11 décembre 1971 à Park Ridge, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Alma Court Building, Lenneke Marelaan 6, 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 14 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165579/18.

(140188748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Leggett & Platt Europe Finance SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.615.

EXTRAIT

Le 27 juin 2014, le gérant de la Société, Leggett & Platt Luxembourg Finance Company S.à r.l. a été remplacé par Luxco Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange St, Wilmington, New Castle, 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée à la Division of Corporation of Delaware sous le numéro 4550959.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Leggett & Platt Europe Finance S.C.S.

Référence de publication: 2014165655/15.

(140188393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



Gemma Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.557.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des associés de la société pris en date du 5 mai 2014

En date du 5 Mai 2014, les associés de la Société a pris la résolution suivante:

- D'accepter la démission de Madame Ailbhe Jennings, née le 27 Mars 1963 en Irlande, ayant comme adresse professionnelle 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.
 - De confirmer les mandats de:
 - * Mme Ruth Springham, gérante;
 - * Mr. Luca Bassi, gérant et
 - * Mr. Aurélien Vasseur, gérant.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- M. Luca Bassi, gérant;
- Mme Ruth Springham, gérante.
- et Mr. Aurélien Vasseur, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Octobre 2014.

Référence de publication: 2014165526/21.

(140189191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Ingersoll-Rand Worldwide Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.025.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.900.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2014 que:

- 1. La démission de Madame Evmorfia Klitsaki, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 14 octobre 2014;
- 2. Monsieur David Butow, né le 11 décembre 1971 à Park Ridge, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Alma Court Building, Lenneke Marelaan 6, 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommé en tant que gérant de la Société, avec effet au 14 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165580/17.

(140188972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Jemco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.825.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société JEMCO SA qui s'est tenue en date du 28 août 2014

Il a été décidé ce qui suit:

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, Maître Véronique Wauthier de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, ou son successeur dans la profession.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014165622/16.

(140188446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



IFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 176.491.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IFC S.A.

Représentée par ZIFFER.LU Mme Maria Tkachenko

Référence de publication: 2014165586/12.

(140188871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.414.225,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.156.

RECTIFICATIF

Un extrait référencé sous le numéro L140184508 a été enregistré et déposé le 20 octobre 2014 en vue de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Cet extrait est rectifié comme suit:

Les résolutions écrites ont été prises par les associés en date du 21 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014165624/19.

(140189249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

IPL Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2014165608/11.

(140188637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

IBD, Innovative Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 119.350.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 12 juin 2014

L'assemblée des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Election d'un administrateur supplémentaire dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuaire de 2018:

Muller Isabelle, 20, rue Boca de Waremme, B-4317 Faimes



Résolution 2:

Acceptation de la démission du commissaire aux comptes:

De Bressing Eugène, 80/6, voie de l'Ardenne, B-4053 Chaudfontaine

Résolution 3:

Nomination d'un commissaire aux comptes dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018:

Muller Catherine, 31, rue du Postillon, B-1180 Uccle

Troisvierges, le 12 juin 2014.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2014165581/23.

(140188699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Lamandier Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 161.819.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 1 ^{er} octobre 2014 à 11.00 heures au siège social de la société

Résolutions

Après délibération, La résolution suivante a été mise au vote:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy

L-1940 Luxembourg

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Référence de publication: 2014165670/16.

(140188835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

N.01 «Alfa-Invest» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.368.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 octobre 2014 que:

- 1) Monsieur Marc ENGELMANN, né le 10 juillet 1974 à Ettelbruck (L), demeurant à L-9376 HOSCHEID, 24, Merschterwee, a été nommé administrateur de catégorie B pour une durée de 3 ans avec effet au 16 octobre 2014.
- 2) Monsieur Christophe VON ROESGEN, né le 13 septembre 1974 à Ettelbruck (L), demeurant à L-9168 MERTZIG, 12, Luuchtebierg, a été nommé administrateur de catégorie B pour une durée de 3 ans avec effet au 16 octobre 2014.
- 3) Monsieur Nico ROLLINGER, né le 15 juillet 1953 à Luxembourg (L), demeurant à L-8126 BRIDEL, 2, rue Guillaume Stolz, a été nommé administrateur de catégorie A pour une durée de 3 ans avec effet au 16 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014165750/16.

(140189169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Ketten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 172.829.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165634/9.

(140188470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



Kaltchuga Opportunities SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.002.

Le rapport annuel au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALTCHUGA OPPORTUNITIES SICAV-FIS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014165626/12.

(140188536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Ingersoll-Rand Luxembourg United, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 125.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.054.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2014 que:

- 1. La démission de Madame Evmorfia Klitsaki, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 14 octobre 2014;
- 2. Monsieur David Butow, né le 11 décembre 1971 à Park Ridge, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Alma Court Building, Lenneke Marelaan 6, 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommé en tant que gérant de la société, avec effet au 14 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165603/17.

(140188969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Kenzan International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 38.403.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165632/10.

(140188629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

MML Capital Europe V S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 157.697.

EXTRAIT

La Société a été informée que le nom d'un administrateur de la Société, Madame Dalia Ziukaite, a été changé pour Dalia Bleyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014165732/15.

(140189189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



Ktisar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 49.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014165641/11.

(140189004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.546.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 2 juin 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Mark Combs, avec adresse professionnelle au 400, Totten Pond Road, Suite 200, MA 02451 Waltham, États-Unis, au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;
- 2. Nomination de Anne Huemme, avec adresse professionnelle au 400, Totten Pond Road, Suite 200, MA 02451 Waltham, États-Unis, au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;
- 3. Nomination de Eamon Dolan, avec adresse professionnelle au, Commerzbank House, 2 nd floor, IFSC Dublin 1, Irlande, au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165629/22.

(140189251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Kenzan International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 38.403.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenu en date du 9 octobre 2014 que Monsieur Patrick MOINET a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et ce jusqu'au terme de son mandat d'administrateur.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 octobre 2014 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2014:

- Patrick MOINET, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Jessica DA SILVA, en tant qu'administrateur;
- Bruno BEERNAERTS, en tant qu'administrateur; et
- Réviconsult S.à r.l., en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165633/21.

(140188664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



Ketten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 172.829.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165635/9.

(140188471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Kingdom Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.623.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165636/9.

(140188752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Kit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014165638/14.

(140188914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

KLC Holdings III A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165639/9.

(140189060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

NG Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.900.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014165763/13.

(140188822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



Kookai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 51, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 52.114.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 1 ^{er} octobre 2014 a:

- pris acte de la démission de Madame Véronique MAKARIAN-CROCE de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la société;
- coopté en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Thierry JAUGEAS, né le 3 janvier 1959 à Paris 15 ème (France), demeurant professionnellement à F-75 019 Paris, 28 avenue de Flandre, en qualité d'administrateur de la société, en remplacement de Madame Véronique MAKARIAN-CROCE, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale;
- nommé en qualité d'administrateur-délégué de la société, Monsieur Thierry JAUGEAS, né le 3 janvier 1959 à Paris 15 ème (France), demeurant professionnellement à F-75 019 Paris, 28 avenue de Flandre, avec le pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière de la société, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Référence de publication: 2014165640/21.

Signature.

(140188957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Ktisar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 49.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014165642/11.

(140189014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Ktisar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 49.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014165643/11.

(140189025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Lionfish Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.655.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014165659/11.

(140188379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



L-Travaux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 134, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 99.598.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165644/9.

(140188347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

La-Velvet Moon Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.003.

Extrait des décisions prises par la gérante unique en date du 25 septembre 2014

Le siège social a été transféré de L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 22.10.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour La-Velvet Moon Lux S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014165647/14.

(140189166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Le Varesine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.920.

EXTRAIT

En date du 17 décembre 2010, l'associé unique de la société (la «Société») a résolu de changer sa forme juridique en société en commandite par actions (S.C.A.) et de modifier sa dénomination en Ex Var S.C.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Le Varesine S.à r.l.

Référence de publication: 2014165650/14.

(140189072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Landewyck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.000.000,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 173.798.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2014 que:

L'Assemblée Générale décide de nommer la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L - 5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47 771, comme réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

LANDEWYCK HOLDING S,à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014165672/17.

(140188412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



Ingersoll-Rand Lux Roza, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 90.093.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2014 que:

- 1. La démission de Madame Evmorfia Klitsaki, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 14 octobre 2014;
- 2. Monsieur David Butow, né le 11 décembre 1971 à Park Ridge, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Alma Court Building, Lenneke Marelaan 6, 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommé en tant que gérant de la Société, avec effet au 14 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165602/17.

(140188749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

GoldenTree Vivarte Governance GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 191.099.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of October,

Before the undersigned, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), the registered office of which is at 26, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Register) under number B112971,

here represented by Mr Jacques Wantz, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of power of attorney, given in Luxembourg on 2 October 2014,

San Bernardino County Employees' Retirement Association, a company incorporated and existing under the laws of the State of California, having its registered office at 348 W. Hospitality Lane, Third Floor, San Bernardino, CA 92415a, USA, represented by its investment manager, Golden Tree Asset Management LP, having its registered office at 300 Park Avenue, 21 st Floor, New York, NY 10022, USA and registered under the number 95-6193238,

here represented by Mr Jacques Wantz, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of power of attorney, given in New York on 2 October 2014,

GoldenTree SG Partners, LP, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, USA, represented by represented by its investment manager, Golden Tree Asset Management LP, having its registered office at 300 Park Avenue, 21 st Floor, New York, NY 10022, USA and registered under the number 61-1722805,

here represented by Mr Jacques Wantz, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of power of attorney, given in New York on 2 October 2014,

and

GT NM, LP, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, USA, represented by its investment manager, Golden Tree Asset Management LP, having its registered office at 300 Park Avenue, 21 st Floor, New York, NY 10022, USA and registered under the number 80-0933136,

here represented by Mr Jacques Wantz, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of power of attorney, given in New York on 2 October 2014,

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as above stated, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:



A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "GoldenTree Vivarte Governance GP" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- act as general partner of, and take general partner interests, in any Luxembourg limited partnership (formed either as common limited partnerships (sociétés en commandite simple), as special limited partnerships (sociétés en commandite spéciale) or as corporate partnerships limited by shares (société en commandite par action)).
- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.
 - Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

- **Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a par value of one tenth of a euro cent (EUR 0.001.-) each.
 - Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.
- **Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.



Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not to be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 15.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 16.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.



The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 18. The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.
- Art. 19. Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.
- Art. 21. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions haven been satisfied.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

All cha	ros have	hoon	subscribed	1	follows	
All sna	ares nave	e been	subscribed	as i	TOLIOWS	

GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l., prenamed,	11,271,250 shares
San Bernardino County Employees' Retirement Association, prenamed	580,500 shares
GoldenTree SG Partners, LP, prenamed,	334,375 shares
GT NM, LP, prenamed,	313,875 shares
TOTAL:	12,500,000 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Resolutions of the shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to pass the following shareholders' resolutions:



- 1. The registered office of the Company shall be at 26 Boulevard Royal, 6 th Floor, L-2449 Luxembourg;
- 2. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
- Thomas Gengler, tax director, born on 14 September 1952 in New York, USA, with professional address at 485 Lexington Avenue, 15 th Floor, New York, NY 10017, USA.
 - 3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
- Aidan Foley, accountant, born on 8 December 1976 in Waterford, Ireland, with professional address at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg; and
- Tamas Horvath, accountant, born on 5 November 1977 in Pecs, Hungary, with professional address 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour d'octobre,

Par-devant, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

GoldenTree Asset Management Lux S.àr.l., a société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449, à Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Registre) sous le numéro B112971,

ici représentée par Me Jacques Wantz, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui lui a été octroyée à Luxembourg le 2 octobre 2014,

San Bernardino County Employees' Retirement Association, une société de droit de l'Etat de Californie, ayant son siège social au 348 W. Hospitality Lane, Third Floor, San Bernardino, CA 92415a, USA, représentée par son gestionnaire de placement, Golden Tree Asset Management LP, ayant son siège social au 300 Park Avenue, 21 st Floor, New York, NY 10022, USA et immatriculée sous le numéro 95-6193238,

ici représentée par Me Jacques Wantz, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui lui a été octroyée à New York le 2 octobre 2014,

GoldenTree SG Partners, LP, une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, USA, représentée par son gestionnaire de placement, Golden Tree Asset Management LP, ayant son siège social au 300 Park Avenue, 21 st Floor, New York, NY 10022, USA et immatriculée sous le numéro 61-1722805,

ici représentée par Me Jacques Wantz, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui lui a été octroyée à New York le 2 octobre 2014,

et

GT NM, LP, une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, USA, représentée par son gestionnaire de placement, Golden Tree Asset Management LP, ayant son siège social au 300 Park Avenue, 21 st Floor, New York, NY 10022, USA et immatriculée sous le numéro 80-0933136.,

ici représentée par Me Jacques Wantz, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 2 octobre 2014,

Les procurations signées «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «GoldenTree Vivarte Governance GP» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par



souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- agir en tant qu'associé commandité de, et prendre des intérêts d'associé commandité dans toute société en commandite (sous forme soit de sociétés en commandite simple, soit de sociétés en commandite spéciale, soit de sociétés en commandite par actions.
- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.
 - Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR12.500,-) représenté par douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dixième de cent d'euro (EUR 0,001,-) chacune.
- Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.
- Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins troisquarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois-quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

- Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.
- S'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.
- Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.



Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, s'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, y compris au moins un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

- **Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.



- **Art. 19.** Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.
- Art. 21. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:	
GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l., prénommée,	11.271.250 parts sociales
San Bernardino County Employees' Retirement Association, prénommée,	580.500 parts sociales
GoldenTree SG Partners, LP, prénommée,	334.375 parts sociales
GT NM, LP, prénommée,	313.875 parts sociales
TOTAL:	12.500.000 parts sociales

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.300,-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les souscripteurs ci-dessus, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 26 Boulevard Royal, 6 th étage, L-2449 Luxembourg;
- 2. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une période indéterminée:
- Thomas Gengler, directeur fiscal, né le 14 septembre 1952 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 485 Lexington Avenue, 15 th Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis.
 - 3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:
- Aidan Foley, comptable, né le 8 décembre 1976 à Waterford, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et
- Tamas Horvath, comptable, né le 5 novembre 1977 à Pecs, Hongrie, ayant son adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WANTZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46898. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014163213/428.

(140185449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Sun Reflex 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6839 Lellig, 8, Burwee. R.C.S. Luxembourg B 191.076.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jacques RIBOT, dirigeant de sociétés, né le 5 octobre 1959 à Paris (France), demeurant à L-6839 Lellig, 8, Burwee,

lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I er . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

- Art. 1 ^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SUN REFLEX 1", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
- **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, certificats d'actions privilégiés, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen sauf par voie d'émission publique, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de marques, brevets, licences et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra effectuer toutes prestations de services et de conseils en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, marketing et achats envers les sociétés du groupe - qu'il s'agisse de participations directes ou indirectes.

La Société pourra avoir également pour objet toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui.



D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Manternach (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des bureaux, filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) parts sans désignation de valeur nominale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

- **Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.



Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont par le(s) gérant(s),...
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,..
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les deux mille (2.000) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Jacques RIBOT, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un apport en nature de mille (1.000) parts sociales toute d'égale valeur nominale et entièrement libérées, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la société à responsabilité limitée régie par les lois françaises "SUN REFLEX", établie et ayant son siège social au 8, rue Montenotte, F-75017 Paris (France), inscrite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 522.858.877, évaluées à dix mille euros (10.000,-EUR) et de mille (1.000) parts sociales toute d'égale valeur nominale et entièrement libérées, représentant 100% du capital social de la société unipersonnelle à responsabilité limitée régie par les lois françaises "SUN REFLEX 2", établie et ayant son siège social au 123, rue Cambronne, F-75015 Paris (France), inscrite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 527.706.048, évaluées à dix mille euros (10.000,- EUR) (l'"Apport en nature").

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en nature a été donnée au notaire instrumentant par la copie de l'acte de constitution, des comptes au 30 septembre 2013 et d'extraits K-BIS des sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée "SUN REFLEX" et "SUN REFLEX 2".

Une déclaration émise par le gérant des deux sociétés apportées signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant, agissant en sa qualité d'apporteur, déclare:

- que toutes les parts sociales sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs parts sociales;



- qu'il est l'unique propriétaire des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
 - que l'Apport des parts sociales est effectif sans réserve à partir d'aujourd'hui;
- que toutes les formalités seront réalisées aux fins de formaliser la présente contribution en nature et de la rendre effective, à la date indiquée en tête du présent document, partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1. Le siège social de la Société est établi à L-6839 Lellig, 8, Burwee.
- 2. Le nombre de gérants est fixé à 1 (un);
- 3. Monsieur Jacques RIBOT, dirigeant de sociétés, né le 5 octobre 1959 à Paris (France), demeurant à L-6839 Lellig, 8, Burwee, est nommé gérant pour une durée illimitée, avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. RIBOT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014. LAC/2014/45783. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162840/172.

(140185056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Tele Columbus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.306.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-ninth day of September,

before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) Tele Columbus Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.306 (the Company). The Company has been incorporated on August 20, 2010, pursuant to a deed executed before the present Notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 20, 2010 under number 2235. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on May 15, 2014 pursuant to a deed executed before the present Notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 July 2014 under number 1955.

The Meeting was opened at 14h00 CET and chaired by Franck Doineau, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary for each meeting Meritxell Siurana, with professional address in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elected as scrutineer for each meeting Melanie Wilkin, with professional address in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau.

The Bureau having been formed, the Chairman declares and request the notary to state that:



- I. the Shareholders, including those who are not present or represented, have been duly convened to the Meeting by a convening notice sent by registered mail on 19 September 2014;
- II. The names of the shareholders and the number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders (the Attorney), the Bureau and the undersigned notary, together with the correspondence voting forms (powers of attorney) of the represented shareholders, after having been signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.
- III. The Company's capital is presently set at fifty three thousand six hundred and ninety six Euro and eighty six cents (EUR53,696.86) represented by fully paid-up shares consisting of:
- (i) one million eight hundred and thirty eight thousand three hundred and eighty four (1,838,384) Class A Shares, with a par value of one Euro Cent (EUR0.01) each;
- (ii) five hundred thirty seven thousand four hundred forty eight (537,448) Class B Shares with a par value of one Euro Cent (EUR0.01) each;
- (iii) one million eight hundred eighty one thousand one hundred forty one (1,881,141) Class C Shares, with a par value of one Euro Cent (EUR0.01) each;
- (iv) one million one hundred twelve thousand seven hundred and thirteen (1,112,713) Class D Shares, with a par value of one Euro Cent (EUR0.01) each;
 - IV. It appears from the said attendance list established and certified by the members of the Bureau that:

1,339,262.9816 Class A Shares

522,381.3990 Class B Shares

1,280,249.7407 Class C Shares

1,112,713.0000 Class D Shares

were present or represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda below which have previously been communicated to the Shareholders present and represented.

- V. The matters on the agenda being voting on, have been voted on by all the shares together and separately by each class of shares, the votes of each class meeting and the votes of the general meeting being indicated separately on the attendance list.
 - VI. The agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Acknowledgement of the resignation of Mr Frank Posnanski as class A director of the company with effect from 19 august 2014;
- 2. Grant interim discharge to Mr Frank Posnanski for the performance of his duties as class A director from the date of his appointment until the date of his resignation;
- 3. Acknowledgement of the interim appointment by the board of, and confirmation of the appointment of, Mr Frank Donck, born on 30 April 1965, in Aalter, Belgium, and having his address at Floridalaan 62, B-1180 Ukkel, Belgium, as a class A director, by the board of directors on 19 august 2014 for a term ending on the next annual general meeting of the company;
- 4. Acknowledgement of the resignation of Mr Ronny Verhelst as class A director of the Company with effect from 10 September 2014;
- 5. Grant interim discharge to Mr Ronny Verhelst for the performance of his duties as class A director from the date of his appointment until the date of his resignation;
- 6. Waiver of the statutory and contractual pre-emption subscription rights of shareholders with respect to the issue of shares under the authorised share capital and in accordance with the Articles;
- 7. Acknowledgement and approval of the report of the board of directors prepared in accordance with article 32-3 of the law of 10 august 1915 on commercial companies (the Law) with respect to the waiver of the statutory pre-emption rights for the authorised share capital as described in such report (the Report);
- 8. Amendment of article 6.2 of the Articles to create a new authorised share capital of the Company as per the Report; and
- 9. Amendment of article 6.3 of the Articles to reflect the authority of the board of directors to issue new shares up to the limit of the authorised share capital as per the Report.
 - VII. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting, having considered the resignation letter dated 19 August 2014, hereby resolves to acknowledge the resignation of Mr Frank Posnanski, as class A director of the Company with effect from 19 August 2014.

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

166872



Second resolution

The Meeting hereby resolves to grant interim discharge to Mr Frank Posnanski for the performance of his duties as class A director of the Company, from the date of his appointment until the date of his resignation.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	100%	0%	0%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Third resolution

The Meeting hereby resolves to acknowledge the interim appointment by the board of, and confirm the appointment as class A director of the Company of, Mr Frank Donck, born on 30 April 1965, in Aalter, Belgium, and having his address at Floridalaan 62, B-1180 Ukkel, Belgium, by the board of directors on 19 August 2014 for a term ending on the next annual general meeting of the Company.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	100%	0%	0%
The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman	declares the res	olution passed.	

Fourth resolution

The Meeting, having considered the resignation letter dated 10 September 2014, hereby resolves to acknowledge the resignation of Mr Ronny Verhelst, as class A director of the Company with effect from 10 September 2014.

esignation of the Konny vernelse, as class A director of the Company with	in ellect il olli 10	September 201	1.
	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	100%	0%	0%
The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman	declares the res	olution passed.	

Fifth resolution

The Meeting hereby resolves to grant interim discharge to Mr Ronny Verhelst for the performance of his duties as class A director of the Company, from the date of his appointment until the date of his resignation.

. ,	 Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	 100%	0%	0%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Sixth resolution

The Meeting hereby resolves to waive the contractual and statutory pre-emption subscription rights of the shareholders with respect to the issue of shares under the authorised share capital, and in accordance with the Articles.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	100%	0%	0%
Class Meeting			
Class A Shares	100%	0%	0%
Class B Shares	100%	0%	0%
Class C Shares	100%	0%	0%
Class D Shares	100%	0%	0%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Seventh resolution

The Meeting hereby resolves to acknowledge and approve the Report, attached to the convening notice and submitted to the Meeting, a copy of which shall remain annexed to the minutes of the Meeting.

J. 17	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	100%	0%	0%
Class Meeting			
Class A Shares	100%	0%	0%
Class B Shares	100%	0%	0%
Class C Shares	100%	0%	0%
Class D Shares	100%	0%	0%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Eighth resolution

The Meeting hereby resolves to amend article 6.2 of the Articles in order to create a new authorised share capital of the Company as follows:



- **6.2.** In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorised capital of one million euros (EUR1,000,000) which will consist in a maximum of each following shares:
 - (i) twenty five million (25,000,000) Class A Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
 - (ii) twenty five million (25,000,000) Class B Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
 - (iii) twenty five million (25,000,000) Class C Shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
 - (iv) twenty five million (25,000,000) Class D Shares, with a par value of one euro cent (EUR0.01) each.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	100%	0%	0%
Class Meeting			
Class A Shares	100%	0%	0%
Class B Shares	100%	0%	0%
Class C Shares	100%	0%	0%
Class D Shares	100%	0%	0%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Ninth resolution

The Meeting hereby resolves to amend article 6.3 of the Articles to reflect the authority of the board of directors to issue new shares up to the limit of the authorised share capital, such that article 6.3 will read as follows:

- **6.3.** The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed effecting this amendment, to:
- (i) increase the current share capital once or more up to within the limits of the authorized capital by the issue of a maximum of each of the abovementioned new Shares (including the issue and/or the exercise of Warrants that may be issued by the Company) having the same rights as the existing Shares;
- (ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and
- (iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly.

	Votes in favour	Votes against	Abstentions
General Meeting	100%	0%	0%
Class Meeting			
Class A Shares	100%	0%	0%
Class B Shares	100%	0%	0%
Class C Shares	100%	0%	0%
Class D Shares	100%	0%	0%

The required vote in favour of the resolution being cast, the Chairman declares the resolution passed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de septembre,

par devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Tele Columbus Holdings S.A., une société anonyme dont le siège social est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.306 (la Société). La Société a été constituée le 20 août 2010, suivant un acte passé par devant le présent notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 octobre 2010 sous le numéro 2235. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 15 mai 2014 suivant un acte passé par devant le présent notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 juillet 2014 sous le numéro 1955.



L'Assemblée a été ouverte à 14h00 CET et présidée par M. Franck Doineau, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire pour chaque assemblée Meritxell Siurana, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée élit comme scrutateur pour chaque assemblée Melanie Wilkin, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés le Bureau.

Le Bureau constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I. Les actionnaires ont été convoqués à l'Assemblée au moyen de courriers recommandés envoyés à chaque actionnaire en date du 19 septembre 2014;
- II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés (le Mandataire), le Bureau et le notaire instrumentant, avec les formulaires de vote par correspondance (procurations) des actionnaires représentés, après avoir été signés ne varietur, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.
- III. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-six centimes (EUR53.696,86) représenté par des actions entièrement libérées se composant de:
- (i) un million huit cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.838.384) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- (ii) cinq cent trente-sept mille quatre cent quarante-huit (537.448) Actions de Classe B, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- (iii) un million huit cent quatre-vingt-un mille cent quarante-et-une (1.881.141) Actions de Classe C, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- (iv) un million cent douze mille sept cent treize (1.112.713) Actions de Classe D, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
 - IV. Il apparaît de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que:

1.339.262,9816 Actions de Classe A

522.381,3990 Actions de Classe B

1.280.249,7407 Actions de Classe C

1.112.713,0000 Actions de Classe D

étaient présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour ci-dessous qui a été préalablement communiqué aux Actionnaires présents ou représentés.

- V. Les points de l'ordre du jour soumis au vote, ont été votés par toutes les actions ensemble et séparément par chaque classe d'actions, les votes de chaque assemblée de classe et les votes de l'assemblée générale étant indiqués distinctement sur la liste de présence.
 - VI. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Prise d'acte de la démission de M. Frank Posnanski en tant qu'administrateur de classe A de la Société avec effet au 19 août 2014;
- 2. Octroi de décharge provisoire à M. Frank Posnanski pour l'accomplissement de ses fonctions en tant qu'administrateur de classe A depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission;
- 3. Prise d'acte de la nomination provisoire par le conseil et confirmation de la nomination de M. Franck Donck, né le 30 avril 1965 à Aalter, Belgique et de résidence au Floridalaan 62, B-1180 Ukkel, Belgique, en tant que nouvel administrateur de classe A par le conseil d'administration le 19 août 2014 pour une durée prenant fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société;
- 4. Prise d'acte de la démission de M. Ronny Verhelst en tant qu'administrateur de classe A de la Société avec effet au 10 septembre 2014;
- 5. Octroi d'une décharge provisoire à M. Ronny Verhelst pour l'accomplissement de ses fonctions en tant qu'administrateur de classe A depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission;
- 6. Renonciation aux droits préférentiels de souscription statutaires ou contractuels des actionnaires à l'égard de l'émission d'actions sous le capital social autorisé et conformément aux Statuts;
- 7. Prise d'acte et approbation du rapport du conseil d'administration préparé conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi) à l'égard de la renonciation des droits de préemption pour le capital social autorisé tel que décrit dans ledit rapport (le Rapport);
- 8. Modification de l'article 6.2 des Statuts afin de créer un nouveau capital social autorisé de la Société conformément au Rapport;
- 9. Modification de l'article 6.3 des Statuts afin de refléter l'autorité du conseil d'administration d'émettre de nouvelles actions à hauteur du capital social autorisé conformément au Rapport;



VII. L'Assemblée prend ici les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, ayant considéré la lettre de démission datée du 19 août 2014, décide ci-après de prendre acte de la
démission de M. Frank Posnanski, en tant qu'administrateur de classe A de la Société avec effet au 19 août 2014.

	Voix pour	Voix contre	Abstentions
Assemblée Générale	100%	0%	0%

Le vote requis en faveur de la résolution étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer décharge provisoire à M Frank Posnanski pour l'accomplissement de ses fonctions en tant qu'administrateur de classe A depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

	Voix pour	Voix contre	Abstentions
Assemblée Générale	100%	0%	0%
Le vote requis en faveur de la résolution étant exprimé, le Président déclare	e la résolutio	n adoptée.	

1 /

L'Assemblée décide de prendre acte de la nomination provisoire par le conseil et confirmation de la nomination de M. Franck Donck, né le 30 avril 1965 à Aalter, Belgique et de résidence au Floridalaan 62, B-1180 Ukkel, Belgique, en tant que nouvel administrateur de classe A par le conseil d'administration le 19 août 2014 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

Troisième résolution

	Voix pour	Voix contre	Abstentions				
Assemblée Générale	100%	0%	0%				
Le vote requis en faveur de la résolution étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.							

Quatrième résolution

L'Assemblée, ayant considéré la lettre de démission daté du 10 septembre 2014, décide de prendre acte de la démission de M. Ronny Verhelst en tant qu'administrateur de classe A de la Société avec effet au 10 septembre 2014.

			,			•						٧	oix pour	Voi	x contre	Abstention	s
Ass	emblé	e Gér	érale .	 		 	 	 			 		100%		0%	0%	
			,		,	 		, ,	_	, .			, , ,				

Le vote requis en faveur de la résolution étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer décharge provisoire à M. Ronny Verhelst pour l'accomplissement de ses fonctions en tant qu'administrateur de classe A depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

	Voix pour	Voix contre	Abstentions	
Assemblée Générale	100%	0%	0%	
Le vote requis en faveur de la résolution étant exprimé, le Président déclare	la résolutio	n adoptée.		

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux droits préférentiels de souscription statutaires ou contractuels des actionnaires à l'égard de l'émission d'actions sous le capital social autorisé et conformément aux Statuts.

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	100%	0%	0%
Assemblée des classes			
Actions de Classe A	100%	0%	0%
Actions de Classe B	100%	0%	0%
Actions de Classe C	100%	0%	0%
Actions de Classe D	100%	0%	0%

Le vote requis en faveur de la résolution étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.

Septième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte et d'approuver le Rapport annexé à l'avis de convocation et soumis à l'Assemblée dont une copie reste attachée au présent procès-verbal de l'Assemblée.

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	100%	0%	0%
Assemblée des classes			
Actions de Classe A	100%	0%	0%



Actions de Classe B	100%	0%	0%
Actions de Classe C	100%	0%	0%
Actions de Classe D	100%	0%	0%

Le vote requis en faveur de la résolution étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.

Huitième résolution

- L'Assemblée décide de modifier l'article 6.2 des Statuts afin de créer un nouveau capital social autorisé de la Société comme suit:
- **6.2.** Outre le capital souscrit, la Société aura un capital autorisé d'un million d'euros (EUR 1.000.000) qui sera composé au maximum de chacune des actions suivantes:
- (i) vingt-cinq millions (25.000.000) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01 EUR) chacune;
- (ii) vingt-cinq millions (25.000.000) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01 EUR) chacune:
 - (iii) vingt-cinq millions (25.000.000) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01 EUR); et
- (iv) vingt-cinq millions (25.000.000) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'euros (0,01 EUR) chacune.

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	100%	0%	0%
Assemblée des classes			
Actions de Classe A	100%	0%	0%
Actions de Classe B	100%	0%	0%
Actions de Classe C	100%	0%	0%
Actions de Classe D	100%	0%	0%

Le vote requis en faveur de la résolution étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.

Neuvième résolution

- L'Assemblée décide de modifier l'article 6.3 des Statuts afin de refléter l'autorité du conseil d'administration d'émettre de nouvelles actions jusqu'à la limite du capital social autorisé conformément au Rapport;
- **6.3.** Le Conseil est autorisé pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution à:
- (i) augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions mentionnées ci-dessus (en ce compris l'émission et/ou l'exercice des bons de souscription d'actions qui peuvent être émises par la Société) ayant les mêmes droits que les Actions existantes;
- (ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et
- (iii) faire constater chaque augmentation de capital social par un acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence.

	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Assemblée Générale	100%	0%	0%
Assemblée des classes			
Actions de Classe A	100%	0%	0%
Actions de Classe B	100%	0%	0%
Actions de Classe C	100%	0%	0%
Actions de Classe D	100%	0%	0%

Le vote requis en faveur de la résolution étant exprimé, le Président déclare la résolution adoptée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, elles ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Doineau, Siurana, Wilkin, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1 ^{er} octobre 2014. Relation: EAC/2014/13184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014162856/347.

(140184493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Apolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.842.

L'an deux mille quatorze, le neuf septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme APOLUX S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 125842, constituée le 13 mars 2007 suivant un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1049 du 4 juin 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le 24 juillet 2014 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnel-lement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation de capital à hauteur de EUR 245.536,12 pour le porter de EUR 2.334.946,65 à EUR 2.580.482,77 par la création et l'émission de 1.500.000 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
 - 2. Souscription et libération des nouvelles actions.
 - 3. Modification subséquente du 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.580.482,77 (deux millions cinq cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et soixante-dix-sept cents) représenté par 15.764.378 (quinze millions sept cent soixante-quatre mille trois cent soixante-dix-huit) actions sans désignation de valeur nominale.»
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

- III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 245.536,12 (deux cent quarante-cinq mille cinq cent trente-six euros et douze cents) pour le porter de EUR 2.334.946,65 (deux millions trois cent trente-quatre mille neuf cent quarante-six euros et soixante-cinq cents) à EUR 2.580.482,77 (deux millions cinq cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et soixante-dix-sept cents) par la création et l'émission de



1.500.000 (un million cinq cent mille) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Seconde résolution

L'assemblée générale prend acte de la renonciation par certains actionnaires à leur de droit de souscription préférentiel et accepte la souscription, par les autres actionnaires, des nouvelles actions émises, conformément aux procurations dont mention ci-avant, ainsi que la libération des actions en espèces, de sorte que la somme de EUR 245.536,12 (deux cent quarante-cinq mille cinq cent trente-six euros et douze cents) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.580.482,77 (deux millions cinq cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et soixante-dix-sept cents) représenté par 15.764.378 (quinze millions sept cent soixante-quatre mille trois cent soixante-dix-huit) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.705,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. HANSEN, C. GRUNDHEBER, J. HONYMUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2014. LAC/2014/42224. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163018/77.

(140186258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Aximo VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 138.158.

L'an deux mille quatorze, le sept octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AXIMO VI S.A.», ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 138.158, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1242 du 22 mai 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

La présidente désigne comme secrétaire, Madame Cécile PONCELET, employée, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Magali BAHON, employée, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant.



La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la Société de L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, avec modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:
 - « Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

- 2. Suppression des différentes catégories d'actions, A, B et Macka de la Société;
- 3. Acceptation des démissions des anciens administrateurs de catégorie B de la Société, Madame Mireille GEHLEN et Monsieur Jean-Hugues DOUBET;
 - 4. Suppression des catégories d'administrateurs A et B de la Société;
- 5. Nomination de Monsieur Jean-Philippe MERSY, né le 20 avril 1971 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, en qualité de nouvel administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019:
- 6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, ayant son siège social à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019;
 - 7. Adaptation et refonte complète des statuts de la Société, statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I er . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

- Art. 1 er. La société anonyme existe sous la dénomination de "AXIMO VI S.A." (ci-après la "Société").
- Art. 2. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet social, la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle est intéressée directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelle au cas où le siège social de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du Conseil, lequel a tous pouvoirs pour adapter le présent article devant notaire.

Le Conseil aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, où bon lui semble, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions cinq-cents mille dollars américains (2'500'000,- USD) représenté par deux millions cinq-cents mille (2'500'000) actions d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement libérées.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominative et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une



inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit fixé dans l'avis de convocation, le 1 ^{er} mardi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.



Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Dans le cas où la Société dépasserait deux des trois critères de l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'Assemblée Générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.



Titre VI. - Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

- Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»
 - 7. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer les différentes catégories des Actions prévu actuellement dans les statuts de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide, d'accepter les démissions des anciens administrateurs de catégorie B de la Société, Madame Mireille GEHLEN et Monsieur Jean-Hugues DOUBET.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer les différentes catégories d'administrateurs de sorte que les administrateurs de catégorie A en fonction sont devenus des administrateurs.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme à la fonction de nouvel administrateur:

Monsieur Jean-Philippe MERSY, né le 20 avril 1971 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Sixième résolution

L'assemblée révoque avec effet immédiat le commissaire aux comptes en fonction, savoir la société H.R.T. Révision S.A., et nomme à la fonction de nouveau commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, ayant son siège social à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501.



Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts, tel que prévu au point 7 de l'ordre du jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Cécile PONCELET, Magali BAHON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2014. Relation GRE/2014/3985. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014163036/256.

(140186147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Falstaff Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 191.102.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

JUNBREEZE HOLDING S.A., a corporation existing under Belize law, established and having its registered office at Withfield Tower, third Floor, 4792 Coney Drive. P.O. Box 1777 Belize City, Belize,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on October 1 st, 2014.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Falstaff Holding S.à r.l..

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.



Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

- **Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.
- **Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.
- **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

- Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the
- **Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.
- **Art. 14. Single manager/board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight (8) calendar days in advance



of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manger may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

- **Art. 16. Powers of the managers.** The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.
- **Art. 17. Representation of the Company Delegation of Powers.** Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

- **Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.** In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.
- **Art. 19. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders.

- 20.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10 $^{\rm th}$, 1915, are not applicable to that situation.
- 20.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

- **Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.
 - Art. 22. Financial year. The financial year begins on January 1 st and ends on December 31 st of each year.
- **Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.



The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amented.

Subscription and payment

The appearing party JUNBREEZE HOLDING S.A., declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31 st, 2014.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Extraordinary general meeting

The above named shareholder has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

- 1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
- 2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
 - 3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille quatorze, le six octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JUNBREEZE HOLDING S.A., une société anonyme, régie par le droit du Belize, établie et ayant son siège social à Withfield Tower, third Floor, 4792 Coney Drive. P.O. BOX 1777 Belize City, Belize,



ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 1 er octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1 er . Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

- Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Falstaff Holding S.à r.l..
- **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

- **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.
- Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.
- Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.
- Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.



Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

- Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.
- Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 14. Gérant Unique / Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

- Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.
- Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.



- Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.
- **Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

- 20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.
- 20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

- Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.
 - Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

- Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 26. Disposition générale.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et paiement

La société comparante JUNBREEZE HOLDING S.A., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social. Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

- Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:
 - 1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).



- 2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).
 - 3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2014. LAC/2014/48112. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163184/375.

(140185598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Sharehood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.612.

L'an deux mil quatorze, le deuxième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit du Grand-Duché de Luxembourg SHAREHOOD S.A., avec siège social au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 81.612, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 988 du 10 novembre 2001 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Cosita Delvaux de résidence à Rédange-sur-Attert en date du 3 février 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 845 du 2 avril 2104.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giorgio Bianchi, salarié, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giorgio Bianchi, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Fixer à côté et en sus du capital social souscrit, un capital autorisé à EUR 50.000.000 (cinquante millions d'euros) divisé en 5.000.000 (cinq millions) d'actions toutes ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) par action; autoriser en conséquence le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société à l'intérieur des limites du capital autorisé; à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin, à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans; émettre des emprunts obligataires convertibles ou non ou des warrants sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, dans le cadre du capital autorisé et de déterminer la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait; et enfin de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé;
 - 2. Rapport du conseil d'administration établi sur base de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
 - 3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.
- 4. Suppression du droit de préemption en cas de cession d'actions de la société à un non actionnaire et suppression des paragraphes 2 à 5 de l'article 6 des statuts de la Société.



- 5. Adoption d'une version anglaise des statuts; en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.
 - 6. Divers.
- II. Toutes les actions étant toutes nominatives, l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs en date du 23 septembre 2014.

Preuve de l'envoi par recommandé des convocations est déposée sur la table du bureau de l'assemblée.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signées par les actionnaires et les mandataires des actionnaires représentés a été contrôlée et signée par les membres du bureau de l'assemblée.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, les actionnaires présents, le bureau de l'assemblée et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps;

- IV. Selon la liste de présence, sur les 10.000 actions nominatives existantes, 10.000 actions sont représentées, soit 100% des actions émises.
- V. Qu'il appert de cette liste de présence que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions:

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer, à côté et en sus du capital social souscrit, un capital autorisé à EUR 50.000.000 (cinquante millions d'euros) divisé en 5.000.000 (cinq millions) d'actions toutes ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) par action.

L'assemblée générale des actionnaires autorise par conséquent le conseil d'administration:

- à augmenter le capital social de la Société à l'intérieur des limites du capital autorisé et d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin, à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans;
- à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non ou des warrants sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, dans le cadre du capital autorisé et de déterminer la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait; et
- de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Après avoir pris lecture du rapport du conseil d'administration établi sur base de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, l'assemblée générale décide d'approuver le dit rapport.

Le rapport, signé "ne varietur" par les personnes comparantes et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Touts les actions sont et resterons nominatives.

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 50.000.000 (cinquante millions d'euros) divisé en 5.000.000 (cinq millions) d'actions toutes ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) par action.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital à l'intérieur des limites du capital autorisé, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin, à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.



De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non ou des warrants sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de suppression du droit de préemption en faveur des actionnaires existants en cas de cession d'actions de la Société à un non actionnaire et en conséquence de supprimer les paragraphes 2 à 5 de l'article 6 des statuts de la Société.

Seul le premier paragraphe de l'article 6 reste maintenu.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une version anglaise des statuts.

En en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

La version anglaise des statuts se lit comme suit:

- Art. 1. There is hereby established a company under the name "SHAREHOOD SA".
- Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.
- **Art. 3.** The objective of the Company is to acquire, hold and dispose, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies or other entities or enterprises; additionally, the Company may acquire by purchase, subscription or in any other manner and transfer by sale, exchange or any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities of financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and acquire, hold and dispose of the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or business in any form whatsoever, and the administration, control, management and development of these participations. The Company will manage its portfolio from Luxembourg including property in other jurisdictions.
- Notwithstanding the foregoing, the Company is to acquire and manage all intellectual property (patents, trademarks, etc.) and other rights arising or complementary from such intellectual property, either by the Company alone or along with other partners or through licensing agreements or subcontracts, including but not limited to, the rights under Article 50-bis of the Law on Tax Income (as amended and supplemented). The Company may establish, manage, develop, license, acquire by way of investment, underwriting or option rights of a portfolio of intellectual property rights from any source whatsoever, including by purchase, transfer, exchange, license or any other manner and grant to the companies in which the Company has any participation and/or subsidiaries, any assistance, loans, advances, licenses or warranties. The Company may use and/or grant for use in any form whatsoever, inter alia, the copyright for software, patents, trademarks, industrial designs, models, service marks and Internet domain names. The Company may also sell, assign and transfer in any form whatsoever, the intellectual properties listed above. With reference to the patents it has developed, the Company may use them in its business activities and license or permit, in any form whatsoever, their use by third parties.
- The Company may act as an independent intermediary having the permanent authority as a simple introduction agent concerning the transactions specified in paragraph 2. In this context, the Company may provide direct and continuous insight on the accessibility and profitability of markets (local and national) as well as the market conditions, particularly regarding the consolidation and expansion of existing markets and the identification and exploitation of specific business opportunities in emerging markets.
- The Company may provide professional consultation on any matters concerning the business development, introduction and investment in any kind of intellectual property including direct solicitation in terms of commercial agent of intellectual property.
- Finally, in order to carry out its activities, the Company may provide services relating to the advertising, sponsorship, canvassing and marketing of the intellectual properties and provide advice, expertise and assistance in this environment (including but not limited to the organization of any service related directly or indirectly to events, theme parties, meetings, exhibitions, tours, radio or television advertising, etc.). Such promotional activities may include any form of communication web 2.0 such as Facebook, Iphone, Ipad, Blackberry, YouTube, Myspace, Twitter, Android and CMR and any other social network. In order to develop this business and marketing strategy, the Company will sell and/or purchase any instrument of media support such as system and computer data software and/or internet connection by qualified service providers (telcos, internet service providers, others).
- The Company may guarantee and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group



of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or part of its assets, including, but not limited to the intellectual property rights held directly or indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

- In general, the Company may use any measures and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, securities trading and real estate transactions, which it considers necessary or useful for the accomplishment and development of its corporate objects.
 - The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities.
 - **Art. 4.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

It can be dissolved by decision of the extraordinary general meeting of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles.

Art. 5. The share capital is set at EUR 100,000 (one hundred thousand euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten euros) each.

All the shares are and will remain in registered form.

The Company shall have an authorized capital fixed at EUR 50,000,000 (fifty million Euros), divided into 5,000,000 (five million) shares with a nominal value of EUR 10 (ten euros) each.

As a consequence, the board of directors is authorized to realize this capital increase within the limits of the authorized capital, especially to issue the new shares in one or more tranches, to fix the time and place of the full or partial new issuance, to determine the conditions of subscription and payment, to call upon, if necessary, new shareholders and, ultimately, to fix any other implementing rules which may be necessary or useful and even not specifically provided for in the present resolution, to acknowledge in the proper form the subscription of new shares, the payment and the effective capital increases and finally, to update the articles in accordance with the changes arising from realized and duly stated the capital increase, in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, especially under the condition that the authorization above must be renewed every five years.

Furthermore, the Board of Directors is authorized to issue convertible or non-convertible bonds or warrants under the form of bearer bonds or otherwise, under any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, it being understood that any issue of convertible bonds may only be done within the framework of the authorized capital. The Board of Directors shall determine the nature, price, interest rate, the terms of issue and redemption and all other terms and conditions thereof. A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors has the authority to remove or limit the preferential subscription right in a capital increase within the framework of the authorized capital.

- **Art. 6.** The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or is subject to a usufruct or pledge, the Company has the right to suspend the exercise of rights attached to them until only one person is designated to be the owner of those rights.
- Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members and a maximum of nine members, who do not need to be shareholders of the Company. The Company is bound in any event towards third parties by the Chairman of the Board of Directors or by the joint signatures of two directors and, with respect to the daily management, of the person in charge of the daily management, all without prejudice to special delegations.

The operations of the Company are monitored by one or more auditors, shareholders or not.

Directors and auditors are appointed by the general meeting of shareholders, which determines their number and duration of their mandate and may dismiss them at any time. They may be reappointed. If no time has been specified upon the appointment of these bodies, these bodies are appointed for a period of one year.

The mandates may not, unless the bodies are re-elected, exceed a period of six years. They expire immediately after the ordinary general meeting to be held in the year of expiration.

In case of vacancy of a directorship appointed by the general meeting, the remaining directors have the right to temporarily appoint a new director; in this case, the general meeting shall proceed with the final election at its first meeting.

- **Art. 8.** The Board of Directors shall appoint a chairman among its members. It shall elect one or more vice-presidents. In the absence of the president or a vice president, the other members of the board will appoint another chairman who will preside at the relevant meeting.
 - Art. 9. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman or any two directors.

The meetings are held at the place, day and time designated in the notice of meeting.

The board may meet and validly deliberate, even without prior notice, whenever all the directors are present or represented and agree to deliberate on the items on the agenda.

The board of directors can not validly deliberate unless at least fifty percent of its members participate in the deliberation and vote in person or by proxy. Deliberations may also take place through telephone or video conferencing. The proxy may only be given to another director. A director may represent several of his colleagues.



In the event that the vote would be expressed in writing by telegram, telex or fax, the resolutions must be adopted with the unanimity of directors.

A written resolution signed by all directors is proper and valid as if it had been passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such a decision can be documented in one or more separate documents having the same content, each signed by one or more directors.

- Art. 10. The Board's deliberations are recorded in minutes signed by two directors.
- **Art. 11.** Unless otherwise specified by the articles, the decisions of the Board are taken by a majority of the present and represented members. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of interest to the company. It has competence over all the acts that are not expressly reserved to the General Meeting by law or the present articles.

It may in particular and without the designation that follows is limited, make and enter into all contracts and documents necessary for the performance of any company or transactions affecting the Company, to discharge, decide on all inputs, give valid discharge to and authorize any withdrawal and even borrow through bond issues.

Art. 12. The Board may delegate all or part of its powers to conduct the daily management and affairs of the Company to one or more persons, shareholders or not, setting the conditions for the exercise of powers by the authorized signatories and the special remuneration related to these delegations. When the power is delegated to a board member, the prior authorization of the general meeting is required.

The Board may grant special powers to one or more agents of its choice, directors or not.

Art. 13. The general meetings other than the annual ordinary general meeting are held at the registered office or at any other place specified in the notice given by the Board.

The agenda of the Ordinary General Meetings shall be determined by the Board. The agenda shall be stated in the notices.

The Board may impose the shareholders wishing to attend the general meeting to deposit their shares five business days before the meeting.

The assembly appoints the chairman of the meeting which may be chairman of the board of directors, a director or a person chosen by the assembly. The chairman of the meeting shall preside over the office and appoints a secretary, shareholder or not, responsible for writing the minutes of the meeting.

The assembly appoints a scrutineer who may be a shareholder or not.

The annual ordinary general meetings and the ordinary shareholders meetings convened extraordinarily pass their decisions by a majority of members present or represented.

- Art. 14. The General Assembly has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the company.
- **Art. 15.** The balance sheet surplus, net of general and operating costs, payroll and the necessary depreciation, represents the benefit of society.

From the annual net profits as determined, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by Law; this allocation shall cease to be required when as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company.

The allocation of the balance of the profit will be determined by the annual general meeting under proposition of the Board of Directors.

This allocation may include the payment of dividends, the creation or feeding of a reserve and/or provision fund, retained earnings, and capital depreciation without the fixed capital being reduced.

The allocated dividends shall be payable at the time and place determined by the Board. The general meeting may authorize the Board of Directors to pay dividends in any currency other than that the balance sheet currency and determine the exchange rate in the currency of the effective payment.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the conditions and in the manner provided by law.

Art. 16. Any controversy which may arise between:

- The Company and its shareholders
- The shareholders, the Company and the Board of Directors,
- Directors,
- Shareholders,

for any Company's internal reason and the holding of its shares, except those which, by law, can not be compromised, will be referred to the resolution of an arbitration panel composed of three arbitrators, two of which shall be appointed by the parties and the last, to be the President, shall be appointed beforehand by the arbitrators appointed.

In case of disagreement on the appointment of the arbitrator which will assume the function of President, the appointment shall be the responsibility of the President of the District Court of Luxembourg on appeal by either party.



The arbitrators decide being exempted from all official formalities, and should issue their statement within 90 days of their appointment.

Art. 17. The General Assembly hears Directors and Auditors reports and discusses the annual accounts.

After the adoption of the annual accounts, the general meeting decides by special vote on the discharge of directors and auditors. The discharge is valid only if the annual accounts contain no omission or false information concealing the true situation of the company and, as to acts performed out of the scope of the articles, only if they have been specifically identified in the convening notice.

Art. 18. The extraordinary general meeting may amend any provision of the articles.

The convening notices, for both ordinary and extraordinary meetings, are made in the manner prescribed for the annual ordinary general meeting.

Both the ordinary and extraordinary general meetings are properly constituted and shall validly deliberate only if they are composed of a number of shareholders or attorney representing at least half of the share capital. The agenda of the extraordinary meetings indicates the proposed statutory changes and, where applicable, the text of those related to the corporate object or legal form of the Company.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by the Board of Directors, in the same statutory forms; this notice reproduces the agenda, indicating the date and the result of the previous meeting.

The second meeting shall validly deliberate regardless of the presence quorum for any general meeting not resolving a bylaws amendment. Nevertheless, for general meetings amending the bylaws, a presence quorum of shareholders representing at least half of the capital is still required.

In both meetings, in order to adopt a valid resolution, a favorable vote of at least half of shareholders present or represented is required in general meetings not amending the by-laws, or the favorable vote of at least two thirds of the shareholders present or represented in general meetings amending the by-laws.

- **Art. 19.** The general meetings, whether ordinary or extraordinary, may be validly held, even without prior notice, whenever all of the shareholders are present or represented and agree to deliberate on the items on the agenda.
- **Art. 20.** At any time, the extraordinary general meeting may, upon the proposal of the Board of Directors, decide for the dissolution of the company. In case of dissolution of the company, the Extraordinary General Meeting shall determine the method of liquidation and appoint one or more liquidators whose mission is to achieve all the movable and immovable assets of the company and to satisfy the liability.

On the net assets from liquidation after payment of debts, an amount necessary to repay the amount paid and unredeemed shares will be charged; any surplus will be distributed pro rata to all the shareholders.

- Art. 21. The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- Art. 22. The General Assembly will meet at the registered office on the third Tuesday of March at 11.00 am. If that day is a holiday, the meeting will take place on the first following business day, at the same time.
- **Art. 23.** For all the matters not governed by these articles, the parties submit to the provisions of the Law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Pouvoii

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de rectification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 octobre 2014. LAC/2014/47680. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163550/318.

(140186116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

J.M.C.C. (Jerome-Michel-Catherine-Clement) s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 49.092.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 23 octobre 2014 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge commissaire Thierry SCHILTZ en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée J.M.C.C (JEROME-MICHEL-CATHERINE-CLEMENT) s.à.r.l établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 208 avenue de la Faïencerie, de fait inconnue à cette adresse.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme Anne Devin-Kessler Le liquidateur

Référence de publication: 2014165617/17.

(140187902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Espace et Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6762 Grevenmacher, 3, rue Mathias Schou.

R.C.S. Luxembourg B 88.522.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 13 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le treize octobre, l'actionnaire unique de la société ESPACE ET COMMUNICATION S.A., a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique constatant que les mandats des administrateurs et administrateur délégués arrives à échéance, il décide de renouveler les mandats suivants:

- Madame Arlette HALLUT, née le 04/06/1961 à Bressoux (Belgique), et demeurant à B-4030 Liège, 48, rue Walter Lallemand.
- Monsieur Christian SCHOUMAKER, né le 27/01/1958 à Liège (Belgique), et demeurant à B-4030 Liège, 48, rue Walter Lallemand, et
- Monsieur Cédric SCHOUMAKER, né le 01/10/1975 à Liège (Belgique), et demeurant à B-4030 Grivegnée, 37, rue Jules Claskin.

Madame Arlette HALLUT, prénommée, et Monsieur Christian SCHOUMAKER, prénommé, sont également administrateurs-délégués.

Les mandats sont renouvelés pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2020.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique constatant que le mandat du commissaire aux comptes arrive à échéance, elle décide de renouveler la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890, comme commissaire aux comptes de la société

Le mandat est renouvelé pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2020.

Pour extrait conforme

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2014165487/32.

(140189167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck